

SIGNALISATION ARCHITECTURALE ET SIGNALISATION D'UNE INTERSECTION

FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

SUJETS DE LA FICHE-CONSEILS

A. SIGNALISATION ARCHITECTURALE

1. Généralités
2. Type et emplacement
3. Caractéristiques applicables à toute signalisation et à tout panneau d'affichage
4. Caractéristiques additionnelles pour l'identification d'un local
5. Caractéristiques d'un tableau électronique (babillard) ou d'écran informatisé
6. Autres recommandations facilitant l'orientation, les déplacements et la sécurité
7. Autres recommandations facilitant l'accessibilité aux personnes ayant une incapacité visuelle
8. Autres recommandations facilitant l'accessibilité aux personnes ayant une incapacité auditive

B. SIGNALISATION D'UNE INTERSECTION

1. Identification d'une intersection
2. Signalisation lumineuse (feux de circulation et pour piétons)
3. Signaux sonores



OBJECTIFS

- a. S'assurer que la signalisation, tant sur le domaine public que dans les bâtiments, présente des informations simples, brèves, claires et cohérentes de façon à ce qu'elle soit facile à repérer, à lire et à comprendre.
- b. S'assurer que la signalisation aux intersections des rues favorise les déplacements sécuritaires et confortables de tous les usagers, quels que soient leur âge et leurs habiletés.

SIGNALISATION ARCHITECTURALE ET SIGNALISATION D'UNE INTERSECTION

FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

A. SIGNALISATION ARCHITECTURALE

1 Généralités

- Une signalisation conçue pour tous les usagers, quels que soient leur âge, leurs capacités et leur culture, permet de vivre une expérience positive lorsqu'ils se déplacent et visitent des lieux. Le tout de manière efficace, sécuritaire et sans obstacle.
- Une signalisation avec des informations claires, précises et pertinentes facilite l'orientation spatiale, aide l'utilisateur à repérer les services et éléments disponibles ainsi qu'à déterminer sa destination.
- L'emploi d'une signalisation avec pictogrammes facilite l'orientation des touristes, des allophones, des personnes analphabètes et des personnes ayant une incapacité intellectuelle.
- Des messages et des pictogrammes clairs et uniformisés facilitent l'orientation, aident à la prise de décision aux changements de direction et atténuent les risques d'erreurs de parcours.



Description : bonne signalisation, Aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay, secteur d'Aylmer

SIGNALISATION ARCHITECTURALE ET SIGNALISATION D'UNE INTERSECTION

FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

2 Type et emplacement

- L'emplacement de la signalisation doit être logique avec sa fonction.
- Des plans ou des maquettes tactiles de l'ensemble du site ou du bâtiment à l'entrée principale et à l'accès de chaque étage permettent aux usagers de comprendre l'environnement plus facilement et de se situer.
- Une signalisation installée aux « points de décision stratégiques » permet aux usagers de suivre le bon itinéraire.
- Une signalisation permanente ou temporaire ne doit pas obstruer le passage.
- La hauteur minimale sous un panneau suspendu, doit être de 2300 mm.
- La hauteur d'installation d'un panneau mural doit être de 1500 mm par rapport au sol : (ligne horizontale médiane du lettrage).
- L'identification d'un local sur le mur adjacent à la porte doit être à environ 150^e mm du cadre, côté poignée.



Description : bonne signalisation avec bon contraste, centre culturel de Buckingham

SIGNALISATION ARCHITECTURALE ET SIGNALISATION D'UNE INTERSECTION

FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

3 Caractéristiques applicables à toute signalisation et à tout panneau d'affichage

- Prévoir une approche uniformisée pour toute la signalisation d'un même endroit.
- La compréhension de messages doit être facilitée par l'utilisation judicieuse de pictogrammes, de flèches et de textes.
- Prévoir un contraste de couleurs (figure/fond) : 70 % minimum : éviter les contrastes trop subtils (lettrage blanc sur fond gris pâle).
- Le texte doit être bref et facile à comprendre.
- La surface de panneau doit avoir un fini mat.
- Prévoir un éclairage dirigé et sans reflets sur les panneaux (effets de contre-jour à éviter).
- Utiliser une police de caractères simple et sans empattement (ex. : Frutiger, Arial et Verdana).
- La hauteur minimale des caractères doit être de 22 mm.
- Le ratio de la hauteur par rapport à la largeur des caractères doit être entre 3:5 et 1:1
- Le design des pictogrammes et des symboles doit être standardisé et conçu de façon à ce qu'ils soient faciles à comprendre.
- L'identification et l'emplacement des services tels ascenseurs, salles de toilette, téléphones, etc. doivent être clairement indiqués par des pictogrammes appropriés.



Description : Affichage et pictogramme avec bon contraste, centre aquatique Paul-Pelletier, secteur d'Aylmer

SIGNALISATION ARCHITECTURALE ET SIGNALISATION D'UNE INTERSECTION

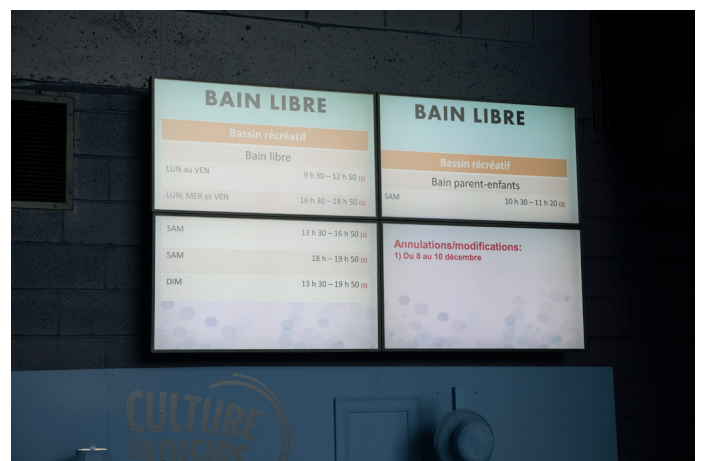
FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

4 Caractéristiques additionnelles pour l'identification d'un local

- La signalisation doit aussi être tactile et comporter du braille.
- Privilégier une signalisation en relief plutôt que gravée :
 - o épaisseur du relief : de 1 à 1,5 mm
 - o largeur du trait : de 1,5 à 2 mm avec contours arrondis
 - o taille des caractères : 15 mm minimum, 60 mm maximum
- Caractéristiques principales de la signalisation en braille :
 - o hauteur (épaisseur) du point : de 0,6 à 0,9 mm
 - o diamètre du point : 1,5 mm
 - o distance entre deux points adjacents, verticalement, horizontalement, mais non diagonalement, de centre à centre : de 2,3 à 2,5 mm
 - o distance entre le même point de deux cellules adjacentes sur la même ligne : de 6,1 à 7,6 mm
 - o distance entre le même point de deux cellules en vis-à-vis sur des lignes consécutives : de 10 à 10,2 mm

5 Caractéristiques d'un tableau électronique (babillard) ou d'un écran informatisé

- Lettrage à diodes électroluminescentes (DEL) à privilégier.
- Dimensions du lettrage 30 % plus grand que la grosseur recommandée pour un panneau de signalisation traditionnel.
- Couleur du lettrage contrastée d'au moins 70 % avec le fond.
- Vitesse de défilement de la bande ou temps d'affichage permettant une lecture efficace et aisée.
- Hauteur et emplacement permettant un repérage facile et rapide.



Description : affichage sur écran efficace, centre sportif de Gatineau

SIGNALISATION ARCHITECTURALE ET SIGNALISATION D'UNE INTERSECTION

FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

6 Autres recommandations facilitant l'orientation, les déplacements et la sécurité

- L'utilisation de couleurs adéquate et hiérarchisée permet de différencier les zones distinctes ou les étages.
- La conception et l'emplacement de la signalisation temporaire (pour travaux, entretien ou lors d'un événement) doivent être pensés de façon à accroître la visibilité et la sécurité et à permettre à l'utilisateur de retrouver son cheminement sans obstacle, une fois la zone de travaux franchie.
- Indiquer le parcours à suivre ou l'emplacement de l'entrée accessible si une dénivellation est présente dans le parcours.
- Une signalisation uniformisée favorise une compréhension rapide et facilite l'évacuation des lieux en cas d'urgence.

7 Autres recommandations facilitant l'accessibilité aux personnes ayant une incapacité visuelle

- Prévoir en plus de la signalisation visuelle, une signalisation sonore complémentaire : par haut-parleurs ou en choisissant des équipements offrant la possibilité d'utiliser un casque d'écoute (écouteurs).
- Éviter la surcharge auditive (musique d'ambiance trop forte ou sons réverbérants).
- Optimiser l'indice de réverbération selon l'usage d'un local pour éviter le phénomène d'écho. L'installation de matériaux absorbants au plafond et sur les murs pourrait être envisagée pour réduire l'indice de réverbération.
- Offrir un système téléphonique interne d'information relié à la réception ou à un message enregistré.
- Prévoir un système diffusant des messages préenregistrés à actionner par bouton-poussoir ou télécommande, installé à des « points de décision stratégiques » dans l'édifice.

SIGNALISATION ARCHITECTURALE ET SIGNALISATION D'UNE INTERSECTION

FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

8 Autres recommandations facilitant l'accessibilité aux personnes ayant une incapacité auditive

- Les bateaux pavés doivent être munis d'un dispositif d'avertissement de danger tactile et visuel.
- Les boutons d'appel de feux pour piétons doivent être positionnés à proximité de l'intersection, dans un endroit dégagé.
- Le passage pour piétons doit être identifié par un marquage contrastant, couvrant la pleine largeur du trottoir. Privilégier le marquage simple, sans motif surchargé (rectangles blancs ou jaunes, lignes blanches).

SIGNALISATION ARCHITECTURALE ET SIGNALISATION D'UNE INTERSECTION

FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

B. SIGNALISATION D'UNE INTERSECTION

1 Identification d'une intersection

- Les bateaux pavés doivent être munis d'un dispositif d'avertissement de danger tactile et visuel.
- Les boutons d'appel de feux pour piétons doivent être positionnés à proximité de l'intersection, dans un endroit dégagé.
- Le passage pour piétons doit être identifié par un marquage contrastant, couvrant la pleine largeur du trottoir. Privilégier le marquage simple, sans motif surchargé (rectangles blancs ou jaunes, lignes blanches).



Description : installation de plaques podotactiles, Promenade du Portage, secteur de Hull

SIGNALISATION ARCHITECTURALE ET SIGNALISATION D'UNE INTERSECTION

FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

2 Signalisation lumineuse (feux de circulation et pour piétons)

- Mettre en place toute l'information nécessaire afin de permettre aux piétons de traverser au bon moment et de manière sécuritaire.
- Favoriser la mise en place de phases exclusives à décompte numérique aux carrefours munis de feux pour piétons.
- Favoriser l'utilisation de boutons d'appel de feux pour piétons, positionnés :
 - o dans l'axe de déplacement des piétons;
 - o à proximité de l'intersection pour permettre d'amorcer la traversée au moment opportun;
 - o sur une surface uniforme, continue et antidérapante;
 - o de manière à ce qu'une aire de manœuvre d'au moins 1500 mm (idéalement 1800) libres au sol permette de s'en approcher;
 - o à une hauteur comprise entre 900 et 1200 mm.
- Le bouton d'appel de feu pour piétons doit être muni d'un signal sonore et visuel qui indique que le déclenchement est activé.
- Prévoir l'ajout d'une phase sonore pour piéton à la signalisation lumineuse.
- Assurer l'accessibilité des boutons d'appel des feux pour piétons durant toute l'année.

SIGNALISATION ARCHITECTURALE ET SIGNALISATION D'UNE INTERSECTION

FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

3 Signaux sonores

- À la suite d'une demande et de la recommandation des spécialistes en orientation et en mobilité pour la clientèle ayant une incapacité visuelle, implanter des signaux sonores aux carrefours dont la circulation présente des difficultés d'interprétation pour certains piétons. Les signaux sonores permettent aux usagers ayant une incapacité visuelle de maintenir la traversée en ligne droite en minimisant les risques de désorientation.
- Les éléments suivants sont à privilégier pour s'assurer de la sécurité des usagers et de la meilleure compréhension des signaux. Ces composantes sont assujetties aux normes du ministère des Transports du Québec (MTQ), Tome V :
 - o signal sonore comportant un message d'engagement et de dégagement;
 - o niveau sonore approprié et ajustable;
 - o temps de la phase piétonne en fonction de la longueur de la traversée et d'une vitesse de marche variant de 0,9 à 1,3 m par seconde selon le type de clientèle à desservir.



Description : bonne traverse piétonnière avec signal sonore, rue Laurier, secteur de Hull